

Communiqué de Presse

Nantes, le 24 juin 2015

Les mobilités résidentielles des diplômés du supérieur : un impact limité dans les Pays de la Loire

La région essaime quasiment autant qu'elle accueille de diplômés du supérieur ou d'étudiants en affichant toutefois un **solde positif de 40 000 personnes**, sans compter les départs vers l'étranger. Près de la moitié de ce solde est due à **l'attractivité de la région pour les étudiants**.

45 % des résidents diplômés du supérieur sont nés dans une autre région ou à l'étranger

- **738 000** diplômés du supérieur ou étudiants habitent dans les Pays de la Loire en 2012 (soit 5 % des diplômés du supérieur ou étudiants en France) ;
- **335 000** sont originaires d'autres régions (**45 %**) notamment des régions Île-de-France, Bretagne, Centre-Val de Loire et Poitou-Charentes.
- La région se situe au **12^e rang** des régions accueillant le plus de diplômés du supérieur. La région Languedoc-Rousillon est celle qui en accueille le plus (62 %), le Nord-Pas-de-Calais, celle qui en accueille le moins (23 %).
- Parmi les 698 100 diplômés de l'enseignement supérieur ou étudiants natifs de la région, **295 000** vivent dans une autre région (principalement en Île-de-France, Bretagne, Centre-Val de Loire ou Poitou-Charentes).

Des migrations interrégionales dont l'importance évolue au fil du cycle de vie

- La région est attractive pour les étudiants du supérieur : **17 000 étudiants supplémentaires** vivent dans la région par rapport au nombre d'étudiants qui y sont nés.
- Les migrations interrégionales sont équilibrées pour les diplômés du supérieur actifs âgés de 30 à 59 ans. Il existe des flux de mobilité assez conséquents pour cette catégorie de population mais l'impact est presque neutre.
- La région est attrayante à l'âge de la retraite : le jeu des migrations est légèrement positif (+ 5 900) en faveur des Pays de la Loire pour les personnes inactives de 60 ans et plus diplômées du supérieur.

À noter : La part des diplômés du supérieur ou étudiants double à chaque génération. De 11 % parmi les personnes de 65 à 74 ans, elle passe à 22 % parmi les 45 à 54 ans pour atteindre 43 % chez les 25 à 34 ans.

Un impact des migrations résidentielles très différent d'une zone d'emploi à l'autre

- Les zones d'emploi d'Angers, Nantes et de Challans sont des territoires plutôt attractifs pour les diplômés du supérieur : le nombre de diplômés résidents est supérieur de 1,3 à 1,5 fois au nombre de natifs.
- La zone d'emploi des Herbiers se distingue avec trois fois plus de diplômés du supérieur habitant la zone que de natifs de la zone.
- Les zones d'emploi du Mans, Laval, Alençon, Fontenay-le-Comte, La Flèche et Segré ont, à l'inverse, moins de résidents diplômés du supérieur ou étudiants que de natifs.
- De même, les natifs des zones d'emploi de Cholet, Saumur, Mayenne et Châteaubriant vont poursuivre leurs études ou chercher une insertion professionnelle ailleurs.
- Les zones d'emploi de Saint-Nazaire, les Sables-d'Olonne, Sablé-sur-Sarthe, La Roche-sur-Yon, Ancenis et La Ferté-Bernard ont un volume de diplômés du supérieur résidant dans leur zone équivalent au volume de diplômés du supérieur nés dans leur zone.

Diffusion :

Insee Pays de la Loire - Insee Analyses n° 14, juin 2015
sur la page <http://www.insee.fr/pays-de-la-loire>
(rubrique Les publications > Insee Analyses)

Contact presse Insee : 02 40 41 75 89
bureau-presse-pays-de-loire@insee.fr